



1. GENERALITES

Les présentes Conditions Générales de Vente (« CGV ») s'appliquent à la vente de tous les produits distribués par la société IDK (« IDK ») (SAS au capital de 300.000 euros, inscrite au RCS de Meaux sous le numéro B 437 990 179, dont le siège social est situé 81-85 avenue de l'Europe - 77184 Emerainville) et commandés par toute personne/entité professionnelle (le « Client »). Les présentes CGV régissent donc de manière exclusive les relations commerciales entre IDK et le Client. Elles figurent notamment en dernières pages du catalogue annuel d'IDK remis au Client (en mains propres au Client ou sur simple demande) et accessibles depuis le site Internet <http://www.idk.fr/>. Elles figurent également sur le « formulaire d'ouverture de compte client » d'IDK adressé à tous ses nouveaux Clients avant chaque commande. Elles sont parfaitement lisibles pour le Client. Les CGV applicables pour le Client sont celles en vigueur sur le catalogue annuel au moment de la passation de la commande. IDK se réserve la faculté de modifier, sans préavis et à tout moment les présentes CGV. La nouvelle version des CGV sera adressée par IDK aux Clients par télécopie, courrier électronique ou lettre recommandée. Sous réserve d'un refus écrit du Client après réception des CGV modifiées, elles lui seront applicables pour toutes ses commandes à venir. Lors de la passation de la commande, le Client reconnaît avoir pris connaissance des présentes CGV qui annulent et remplacent toutes CGV précédemment applicables et prévalent sur toutes conditions générales d'achat ou autres documents commerciaux du Client. La conclusion du contrat de vente avec IDK est conditionnée à l'acceptation sans réserve par le Client des présentes CGV. Néanmoins, les parties peuvent y déroger partiellement si elles en conviennent expressément.

2. TARIFS

Le barème des tarifs unitaires figurant notamment sur le catalogue annuel d'IDK fait partie intégrante des présentes CGV. Les tarifs sont donnés à titre indicatif. La liste des tarifs d'IDK ne constitue pas une offre. Les tarifs applicables sont ceux en vigueur à la date de passation de la commande par le Client. Ils s'entendent hors TVA et hors autres taxes assimilées, au départ des stocks d'IDK. Ils peuvent faire l'objet de modifications à tout moment et sans préavis notamment en cas de modifications législatives et/ou fiscales, variation significative des cours, pénurie et, d'une manière générale, tous changements économiques et financiers significatifs. Le Client pourra bénéficier des rabais, remises et ristournes applicables, en fonction des quantités commandées ou de la régularité de ses commandes. Tout défaut ou absence de paiement à son terme, toute compensation ou déduction unilatérale du Client et plus généralement toute défaillance de paiement fait, immédiatement et de plein droit sans mise en demeure préalable, perdre au Client le droit à tout rabais, remise, ristourne, bonification ou avantage consenti mais non encore réglé par IDK.

3. PRODUITS COMMANDES

En tant que professionnel averti, le Client demeure seul responsable du choix des produits commandés par rapport à ses besoins et de leur installation, montage et mise en service en fonction de leurs caractéristiques techniques. A ce titre, tout projet, devis ou étude remis par IDK, sur la base des informations fournies par le Client, ne saurait engager la responsabilité d'IDK et devra impérativement faire l'objet d'une validation par tout bureau d'étude ou organisme reconnu compétent sélectionné par le Client.

4. COMMANDE ET ACCUSE DE RECEPTION

Toutes les offres d'IDK sont effectuées sans engagement. Toute commande doit faire l'objet d'un ordre écrit de la part du Client dont le signataire devra être clairement identifié et identifiable. Chaque commande implique l'acceptation sans réserve et la signature des présentes CGV par le Client. Toute commande du Client devient ferme et définitive à compter de la confirmation écrite d'IDK, du commencement de l'exécution de la commande par IDK ou enfin, si la commande prévoit le versement d'un acompte, de la réception effective par IDK des sommes correspondantes à cet acompte. IDK ne saurait en aucun cas être obligée d'accepter une commande, en particulier lorsque le Client n'est pas à jour du règlement de ses précédentes commandes. Aucune annulation de commande, totale ou partielle, ne pourra être prise en compte sans l'accord écrit et préalable d'IDK. La validité de toute réserve, modification ou tout complément à une commande est soumise à l'accord préalable et écrit d'IDK. En cas d'annulation de la commande, non acceptée expressément par IDK, les acomptes éventuellement versés par le Client seront conservés par IDK à titre indemnitaire, sans préjudice de son droit à réclamer des dommages et intérêts complémentaires.

5. LIVRAISON ET DELAI

Les produits commandés par le Client sont mis à sa disposition aux entrepôts d'IDK dont l'adresse est mentionnée sur le catalogue d'IDK et/ou le bon de commande rempli par le Client. Les délais de livraison figurant sur le catalogue annuel d'IDK sont précisés à titre indicatif. Le délai de livraison convenu dans la commande est considéré comme respecté dès lors que les produits ont été mis à disposition du Client dans les entrepôts d'IDK. Le Client a la charge de retirer les produits commandés directement ou par l'intermédiaire d'un transporteur de son choix. Le respect d'un délai convenu présuppose la communication en temps utile de l'ensemble des documents et renseignements devant être fournis à IDK par le Client ainsi que le respect par le Client de l'ensemble des obligations lui incombant, notamment des conditions de paiement. Si ces conditions ne sont pas satisfaites en temps utile, le délai est prolongé d'autant. IDK ne saurait en aucun cas être responsable de tout retard de livraison dû (a) au défaut de communication par le Client des documents et renseignements nécessaires à la livraison, (b) au non respect par le Client des obligations lui incombant, notamment des conditions de paiement (c) à la survenance d'un cas de force majeure, tel que défini dans l'article 16 des présentes CGV et (d) au fait de tout tiers et notamment du transporteur en cas d'expédition des produits ou du tiers auprès duquel IDK s'approvisionne en produits. Si l'installation, le montage et/ou la mise en service des produits commandés est retardé par des circonstances non imputables à IDK, le Client est tenu de supporter les frais notamment occasionnés par les temps d'attente et les déplacements nécessaires supplémentaires de l'installateur ou du personnel de montage. En cas de retard de livraison imputable à IDK inférieur à un délai moyen raisonnable de 6 semaines, l'indemnisation à laquelle le Client pourra prétendre, à l'exclusion de tous autres dommages et intérêts, ne pourra pas dépasser 10% du montant des produits concernés. Toutefois, en cas de retard de livraison imputable à IDK supérieur à un délai moyen raisonnable de 6 semaines, le Client pourra résilier la commande dans les conditions prévues à l'article 10 des présentes CGV.

6. TRANSPORT, RECEPTION ET RETOUR

A la réception des produits ou lors de leur prise en charge dans les entrepôts d'IDK, le Client est tenu de vérifier la conformité des produits avec la commande et l'absence de vices apparents. En cas d'enlèvement des produits, sans réserve, par le Client dans les entrepôts d'IDK, la commande sera considérée comme

conforme et les produits exempts de vices apparents dès le chargement des produits par le Client. En cas d'enlèvement des produits, avec réserve imprécise, le Client est tenu de vérifier les défauts apparents éventuels et de les signaler par écrit à IDK dans un délai maximum de sept (7) jours à compter de la livraison. A défaut, le Client sera présumé avoir définitivement accepté les produits et avoir renoncé à toute action en non-conformité à l'encontre d'IDK sur le fondement de l'article 1604 du Code Civil. En cas d'expédition des produits, toute réclamation concernant une avarie, une perte totale ou perte partielle liée au transport devra être notifiée au transporteur et à IDK par télécopie ou par lettre recommandée avec accusé de réception motivée dans un délai de trois (3) jours après réception, conformément à l'article L.133-3 du Code de Commerce. Il appartient au Client de fournir toutes les justifications quant à la réalité des défauts constatés, IDK se réservant le droit, directement ou par l'intermédiaire de tout mandataire désigné par lui, de procéder à leur constatation. Le Client s'abstiendra d'intervenir lui-même ou de faire intervenir un tiers, sans l'accord préalable et écrit d'IDK, sous peine de déchéance de toute garantie. Tout retour de produits est soumis à l'accord préalable et écrit d'IDK, qui se réserve le choix du transporteur. Les produits ayant été utilisés et/ou installés ne seront pas repris par IDK. En cas d'accord d'IDK, le Client pourra réclamer le remplacement ou le complément des produits commandés par des produits identiques, quasi-identiques ou similaires, dans un délai raisonnable convenu entre les parties. Les produits devront être retournés par le Client à l'état neuf et dans leur emballage d'origine accompagnés du formulaire type de retour fourni par IDK. Tout retour des produits accepté par IDK sera effectué par le Client à ses frais et à ses risques. Les pièces détachées ne seront ni reprises, ni échangées. En cas de remplacement ou de complément des produits non conformes dans le délai raisonnable convenu entre les parties, le Client ne pourra pas prétendre à une quelconque indemnité ou à la résiliation de la commande. En cas d'impossibilité d'IDK de remplacer les produits ou fournir les produits manquants dans le délai raisonnable convenu entre les parties, IDK en informera le Client qui sera en droit de demander la résiliation de la commande selon les termes de l'article 10 des présentes CGV ou la constitution d'un avoir. La réclamation effectuée par le Client dans les conditions et selon les modalités décrites par le présent article 6 des CGV ne suspend pas le paiement par le Client des produits commandés. Le Client est tenu de réceptionner ceux des produits qui ne présentent pas de défauts, les livraisons partielles étant possibles.

7. TRANSFERT DE RISQUES

Le transfert des risques sur les produits s'effectue lors de la mise à disposition des produits au Client dans les entrepôts d'IDK ou, en cas d'expédition, lors de la remise des produits au transporteur choisi par le Client. Sur demande et aux frais du Client, IDK pourra contracter une assurance contre les pertes et avaries causées par le transport. Si le Client retarde la prise en charge ou la livraison des produits ou n'effectue pas la réception des produits auprès du transporteur dans les délais convenus, les frais et risques liés à l'entreposage et/ou au retour des produits sont supportés par le Client, sans préjudice pour IDK de résilier la commande dans les conditions prévues à l'article 10 des présentes CGV.

8. FACTURATION ET PAIEMENT

Les factures d'IDK sont émises au Client dès validation de sa commande. Pour les produits en stock et sauf dérogation expresse accordée par IDK, les factures sont payables, au comptant, avant la livraison par virement, par chèque de banque ou par carte bancaire, l'enlèvement ou l'expédition des produits étant alors soumis au complet paiement des sommes dues au titre de la commande. Tout paiement dû au titre de la commande est considéré comme "complet" lors de l'encaissement effectif des sommes par IDK. Pour les produits hors stock, un acompte de 30 % sera exigé à la commande. Le paiement du solde de la commande devra être effectué avant la mise à disposition des produits. L'acompte de 30 % sera conservé par IDK en cas d'annulation de la commande. Conformément aux dispositions des articles L.441-6 et D.441-5 du Code de Commerce, tout retard de paiement du Client entraînera l'exigibilité de plein droit d'intérêts de retard calculés sur le taux d'intérêt appliqué par la Banque centrale européenne à son opération de refinancement la plus récente majoré de 10 points de pourcentage et d'une clause pénale de retard égale à 15 % du montant total des sommes dues. Les pénalités de retard sont exigibles sans qu'un rappel soit nécessaire. Les intérêts commenceront à courir à compter de la date d'échéance de la facture et demeureront applicables jusqu'au complet paiement de la totalité des sommes dues à IDK. A défaut de paiement à la date de règlement portée sur la ou les factures, le Client devra verser de plein droit et sans formalité d'aucune sorte en sus du montant en principal et des intérêts conventionnels, une indemnité forfaitaire pour « frais de recouvrement » d'un montant de 40 euros, sans préjudice de se voir réclamer une indemnité complémentaire lorsque les frais de recouvrement exposés seront supérieurs au montant de l'indemnité forfaitaire. Le défaut de paiement, même partiel, d'un seul effet ou d'une seule échéance, entraînera la déchéance du terme de la totalité des échéances en cours. A ce titre, IDK se réserve le droit d'exiger le paiement immédiat de toutes les autres factures quelles que soient leurs échéances et de suspendre toute livraison et/ou d'annuler toute commande en cours jusqu'au complet règlement de toutes les sommes dues par le Client. En outre, en cas de défaut de règlement, total ou partiel, d'une échéance, IDK pourra résilier les commandes du Client selon les termes de l'article 10 des présentes CGV. Aucun paiement ne peut faire l'objet d'une compensation à la demande du Client sans l'accord préalable et écrit d'IDK.

9. RESERVE DE PROPRIETE - SURETES

Les produits vendus demeurent la propriété exclusive d'IDK jusqu'au complet paiement du prix par le Client, en principal et accessoires, en application des articles 2367 et suivants du Code Civil. A ce titre, en cas de non-paiement du prix à l'échéance convenue, IDK pourra, cinq (5) jours ouvrés après la réception de la télécopie ou après la première présentation d'une mise en demeure adressée au Client par lettre recommandée avec accusé de réception et demeurée sans effet, exiger en tout ou en partie la restitution des produits impayés. La restitution des produits se fera aux frais, risques et périls du Client. En cas de revendication d'IDK pour non-paiement partiel ou total, les produits en stock chez le Client seront réputés correspondre aux créances impayées. Jusqu'au complet paiement du prix et la levée de la clause de réserve de propriété sur les produits, le Client s'interdit de prendre toute sûreté sur les produits, notamment mise en gage et nantissement. Si les produits livrés sous réserve de propriété sont revendus par le Client avant la levée de la réserve de propriété, le Client s'interdit de céder sa créance sur les sous-acquéreurs des produits à une société d'affacturage ou d'enregistrer cette créance sur un compte courant. Si le Client intègre une créance qui a été cédée à IDK et provenant de la revente des produits livrés, à un accord d'opérations en compte courant passé avec le sous-acquéreur, la créance de compte courant est dès à présent cédée à IDK dans son intégralité. Une fois la balance effectuée, elle est remplacée par le solde reconnu, considérée comme étant préalablement cédée à IDK à concurrence de la somme constituée par la créance d'origine. En tout état de cause et de manière expresse, nonobstant toute stipulation contraire, le droit



CONDITIONS GENERALES DE VENTE DE LA SOCIETE IDK

de propriété d'IDK sera automatiquement reporté sur la créance du Client à l'égard du sous-acquéreur ou de tout tiers, notamment toute société d'affacturage, auquel le Client aurait transmis sa créance, et sur l'indemnité d'assurance subrogée au produit, sans préjudice de tout recours dont disposerait IDK contre le Client. Dès le moment du transfert des risques au Client, celui-ci devra, pendant la durée de la réserve de propriété, assurer à ses frais les produits et en justifier auprès d'IDK sur toute demande de sa part. IDK pourra, de convention expresse, revendiquer les produits vendus sous réserve de propriété en cas d'ouverture d'une procédure de sauvegarde à l'encontre du Client, conformément aux dispositions de l'article L.624-16 du Code de Commerce. La présente clause de réserve de propriété s'applique sans préjudice du transfert des risques sur les produits au Client dès la livraison des produits, en application de l'article 7 des présentes CGV. Le Client s'engage à informer sans délai IDK de toute mesure d'exécution forcée intentée par un tiers sur les produits réservés et à lui communiquer les documents requis pour s'y opposer. Les coûts d'intervention revenant à IDK seront supportés par le Client lorsque (a) l'intervention a été fructueuse et que l'exécution forcée a été tentée en vain auprès du débiteur défendeur et (b) l'échec de l'intervention est dû au fait du Client. A la demande d'IDK, le Client est tenu de mettre à sa disposition, sans délai, une liste des acheteurs des produits et de notifier à ces acheteurs la cession des créances acquises envers eux.

10. RESILIATION

Sans préjudice des stipulations de l'article 9 des présentes CGV, IDK pourra résilier la commande de plein droit et sans formalité supplémentaire, par télécopie ou lettre recommandée avec accusé de réception adressée au Client, en cas de manquement du Client à une quelconque de ses obligations aux termes des présentes, et notamment à son obligation de paiement du prix des produits, dans un délai de quinze (15) jours calendaires suivant la première présentation au Client d'une lettre de mise en demeure de s'exécuter, demeurée sans effet. En cas de résiliation de la commande dans les conditions du présent article (a) les sommes versées à IDK lui resteront acquises, sans préjudice de tous dommages et intérêts supplémentaires auxquels il pourrait prétendre, (b) les produits vendus sous réserve de propriété ainsi que l'ensemble des supports et documents remis par IDK, devront être restitués sans délai à IDK, aux frais et risques exclusifs du Client, (c) IDK pourra, à sa discrétion, résilier toutes les autres commandes du Client, qu'elles soient livrées ou en cours de livraison. En outre, IDK pourra résilier une commande validée et toute autre commande en cours lorsqu'elle a connaissance d'éléments lui permettant de mettre en doute la solvabilité du Client ou sa capacité à verser les sommes dues au titre d'une commande. Le Client pourra résilier toute commande de plein droit et sans formalité supplémentaire, par télécopie ou lettre recommandée avec accusé de réception adressée à IDK lorsque IDK l'informe par écrit qu'elle n'est pas en mesure de remplacer des produits présentant un défaut de conformité ou un vice caché ou de fournir les produits manquants dans le délai raisonnable convenu, conformément aux articles 6 et 11 des présentes CGV, à l'exclusion de tous dommages et intérêts.

11. GARANTIE DES VICES-CACHES

Dans la mesure où le Client est considéré comme un professionnel de la même spécialité qu'IDK, l'action du Client en garantie des vices cachés à l'encontre d'IDK en application des articles 1641 et suivants du Code Civil, est limitée aux vices d'une gravité suffisante apparus dans un délai d'un (1) mois à compter de la date de transfert des risques sur les produits au Client, sous réserve que le Client en informe IDK par lettre recommandée avec accusé de réception dans un délai de sept (7) jours à compter de la découverte du vice. Il incombe au Client de rapporter la preuve de la date de la découverte du vice. En cas de non-respect de ces conditions, le Client ne pourra pas se prévaloir de la garantie des vices cachés à l'encontre d'IDK. Après l'accord préalable et écrit d'IDK affectant un numéro de retour, les produits devront être retournés par le Client à IDK et à ses frais, avec la facture correspondante et la description des vices constatés. Les produits ainsi retournés seront testés par IDK afin de s'assurer que les vices allégués sont cachés, difficilement décelables lors de la livraison et inhérents aux produits et qu'il ne s'agit pas de défauts liés à une cause exclusive de garantie. Dans le cas où IDK ne constaterait pas de vices cachés ou constaterait qu'il s'agit de défauts liés à une cause exclusive de garantie, IDK retournera les produits au Client en port dû et se réserve le droit de lui facturer les frais de test et autres coûts et dépenses supportés. Si IDK confirme l'existence de vices cachés, elle s'engage, à sa discrétion, à remplacer les produits viciés par des produits identiques, quasi-identiques ou similaires dans des délais moyens raisonnables allant de trois (3) à dix (10) mois. Ces délais ne sont fournis qu'à titre indicatif et devront être confirmés par écrit par IDK. En cas d'impossibilité d'IDK de remplacer les produits viciés dans les délais moyens raisonnables mentionnés, IDK en informera le Client qui sera en droit de demander la résiliation de la vente, dans les conditions de l'article 10 des présentes CGV. En dehors des garanties légales et de celles expressément mentionnées aux présentes CGV, IDK ne fournit aucune autre garantie contractuelle sur les produits au Client.

12. SERVICE APRES VENTE

IDK ne peut en aucun cas se substituer aux fabricants des produits commandés par le Client concernant l'éventuelle garantie contractuelle proposée par les fabricants des produits mais IDK peut assister le Client, sur demande écrite, dans ses démarches auprès des fabricants par l'intermédiaire de son service après-vente.

13. RESPONSABILITE

Sauf en cas de faute lourde ou dolosive d'IDK et en dehors des modalités de réparation expressément mentionnées aux présentes CGV, IDK exclut toute responsabilité envers le Client liée à la vente des produits. IDK exclut toute garantie et responsabilité en cas de défaut, perte ou détérioration des produits résultant d'un mauvais montage, d'une mauvaise installation, d'une mise en service incorrectement réalisée ou d'une utilisation des produits, de toute transformation, suppression, incorporation à d'autres produits ou autre modification apportée aux produits par toute personne autre qu'IDK, du non respect des instructions d'IDK ou des fabricants des produits, des conditions anormales d'utilisation, de stockage et/ou de conservation des produits à compter de leur livraison et enfin du transport des produits. IDK exclut également toute responsabilité au titre des dommages matériels indirects. En application de l'article 1386-15 du Code Civil, IDK exclut toute responsabilité pour les dommages causés aux biens du Client ou de tout autre tiers professionnel qui ne sont pas utilisés pour son usage ou sa consommation privée.

14. INSTRUCTIONS ET OBSERVATIONS DES PRODUITS

Le Client est tenu de respecter soigneusement les instructions relatives aux produits publiées par IDK et/ou le fabricant et de les transmettre, avec une note spéciale, à tout sous-acquéreur des produits. Si le Client ne s'acquiesce pas de cette obligation conformément, il ne saurait en aucun cas rechercher la responsabilité d'IDK, à titre principal ou récursoire. Le Client s'engage à observer

les produits et leur utilisation pratique, y compris après leur revente à tout tiers. Cette obligation concerne notamment les caractéristiques des produits encore inconnues ayant des effets préjudiciables ou les dangers liés à l'utilisation des produits. Les informations recueillies doivent être signalées sans délai à IDK.

15. EXPORTATION

La réexportation des produits livrés depuis la France est soumise aux dispositions du droit français régissant l'exportation. Le Client s'engage à ne pas exporter les produits d'IDK sans le consentement préalable et écrit d'IDK et sans vérifier si cette exportation est conforme avec la réglementation applicable au moment considéré. Le Client répond, jusqu'au consommateur final, du respect des dispositions en la matière.

16. FORCE MAJEURE

En cas d'inexécution, partielle ou totale, de mauvaise exécution ou de retard dans l'exécution de ses obligations au titre du Contrat par IDK, causée par un événement de force majeure ou un cas fortuit, au sens de la jurisprudence de la Cour de Cassation, la responsabilité d'IDK ne saurait être recherchée. Sont notamment assimilés à des événements de force majeure ou des cas fortuits déchargeant IDK de ses obligations : les grèves de la totalité ou d'une partie du personnel d'IDK ou de ses transporteurs habituels, l'incendie, l'inondation, la guerre, les arrêts de production dus à des pannes fortuites, les épidémies, les barrières de dégel, les barrages routiers, grève ou rupture d'approvisionnement EDF-GDF, ou rupture d'approvisionnement pour une cause non imputable à IDK, ainsi que toute autre cause de rupture d'approvisionnement imputable aux prestataires d'IDK, sans que cette liste soit limitative. Si l'événement venait à durer plus de trois (3) mois à compter de la date de survenance de celui-ci, la commande validée pourra être résiliée par la partie la plus diligente, sans qu'aucune des parties puisse prétendre à l'octroi de dommages et intérêts. Cette résiliation prendra effet à la date de réception de la télécopie ou de la première présentation de la lettre recommandée avec accusé de réception dénonçant la commande validée.

17. PROPRIETE INTELLECTUELLE

IDK conserve la propriété et l'intégralité des droits de propriété intellectuelle sur (a) les textes, dessins, images, illustrations ou autres éléments figurant sur les documents commerciaux, notamment catalogues et supports promotionnels, d'IDK et sur son site Internet, (b) les dessins, modèles et œuvres protégées au titre du droit d'auteur figurant sur ou ayant trait aux produits vendus, et (c) ses dénominations sociales, marques, logos et autres signes distinctifs. Le Client ne se voit conférer aucun droit sur l'ensemble des éléments mentionnés au présent article et s'interdit toute reproduction, représentation, modification ou utilisation à d'autres fins que la promotion et la revente autorisée des produits, sans avoir obtenu l'accord préalable et écrit d'IDK. En particulier, le Client s'interdit de supprimer, masquer, dégrader, dupliquer, réutiliser ou modifier, de quelle que manière que ce soit, les signes distinctifs d'IDK ou des fabricants figurant sur les produits et sur tous supports et documents transmis par IDK au Client.

18. PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES

IDK s'engage à respecter la confidentialité des données personnelles communiquées par les différents intervenants à la commande, à les traiter et à les conserver dans le respect des lois en vigueur et notamment conformément au Règlement Général sur la Protection des Données de l'Union européenne (RGPD) du 27 avril 2016. Ces données peuvent être communiquées à tout prestataire, le cas échéant, uniquement pour l'exécution de votre commande. Les modalités de cette protection sont précisées dans la charte de protection des données, intégrée aux présentes conditions générales et accessibles sur notre site <http://www.idk.fr/>. Les personnes concernées disposent d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des informations les concernant, droit à faire valoir par courrier postal auprès d'IDK ou par voie électronique à l'adresse contact@idk.fr.

19. STIPULATIONS GENERALES

Si une ou plusieurs stipulations des présentes CGV était(en)t déclarée(s) nulle(s) ou inapplicable(s) en application de dispositions législatives ou réglementaires ou à la suite d'une décision définitive d'une juridiction compétente, les autres stipulations garderont toute leur force et leur portée. Le fait pour IDK de ne pas se prévaloir à un moment donné d'une quelconque des clauses des présentes CGV ne vaut pas renonciation à se prévaloir ultérieurement de cette même clause. Toute revendication, réclamation ou invocation de convention susceptible d'ouvrir droit à une prestation supplémentaire ou à une déduction de prix doit être adressée par télécopie ou par lettre recommandée avec accusé de réception à IDK et fera l'objet d'un dossier traité par IDK. Aucune déduction de fait ne sera acceptée par IDK. Le cas échéant, une facture (avoir) correspondante à la réclamation du Client sera établie et adressée par IDK.

20. DROIT APPLICABLE ET JURIDICTION COMPETENTE

Les CGV et toute commande y afférente sont régies par les dispositions du droit français, à l'exclusion de toute autre législation et des dispositions de la Convention sur les contrats de vente internationale des marchandises (Convention de Vienne). L'élection de domicile est faite par IDK, à son siège social. Tout différend relatif à l'application, la validité, l'interprétation et à l'exécution des présentes CGV et de toute commande passée par le Client sera porté exclusivement devant le Tribunal de commerce de Meaux, quel que soit le lieu de la commande, de la livraison, et du paiement et le mode de paiement, et même en cas d'appel en garantie ou de pluralité de défendeurs.

Signature et cachet de l'entreprise :

A :

Le :

Nom :

Fonction :